



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 110371

Texte de la question

À la suite du rapport récemment produit par « Tremplin Entreprise » M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au regard de la proposition relative à la possibilité qui pourrait être donnée aux salariés qui démissionnent pour créer leur propre entreprise de bénéficier des mêmes avantages que les salariés licenciés, à savoir un accès à l'ACCRE et de l'exonération des charges sociales pendant un an. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur l'une des propositions du rapport « Tremplin entreprises », remis au Président du Sénat en juillet 2006, en matière de conditions d'accès aux aides à la création d'entreprise soumises actuellement à une inscription en qualité de demandeur d'emploi. La politique gouvernementale s'attache à favoriser la création d'entreprise dans sa globalité, et diverses mesures sociales et fiscales de la loi du 1er août 2003 encouragent le passage du statut de salarié à celui de créateur. Ainsi, un salarié peut bénéficier d'un passage à temps partiel pour création d'entreprise pendant un an tout en conservant une partie de sa rémunération et sa protection sociale. Cette même loi assouplit les conditions de départ en congé pour création d'entreprise permettant à tout salarié de s'absenter pour se consacrer à la mise en place de son projet de création ou de reprise d'entreprise. À l'issue de ce congé, le salarié peut réintégrer son emploi initial. Par ailleurs, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement développe des dispositifs spécifiques en direction des publics en recherche d'emploi et en particulier au bénéfice des plus fragiles d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110371

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12066

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2441